

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le six décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 30 novembre 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D8-5-175

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION ORT DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Etalent présents :

Commune d'AUVILLAR	;	M. RENAUD Olivier
	;	M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	;	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	;	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	;	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	;	M. TERRENNE Jean-Paul
	;	Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	;	M. ALARY Alain (a donné pouvoir à Lina BOUVIER)
	;	Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	;	M. PINCEMIN Bernard (en remplacement de M. MOLLE Marcel)
Commune de GASQUES	;	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	;	M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER)
	;	Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	;	M. BARROS Gérard
	;	M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	;	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	;	M. DOUSSON Bruno
	;	Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	;	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	;	Mme MAERTEN Marie Bernard
	;	M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



AR Prefecture

082-248200016-20231206-2023D8_5_175-DE
Reçu le 14/12/2023

Commune de MANSONVILLE	;	Mme GUIZOT Danielle (en remplacement de BERTHET Christian)
Commune de MERLES	;	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	;	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	;	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	;	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	;	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	;	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	;	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	;	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	;	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	;	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	;	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	;	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	;	M. BAYLET Jean Michel
	;	M. GROUSSOU Bernard
	;	Mme LAROUSSINIE Francine
	;	Mme LECORRE Christiane
	;	M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à D. ZANIN)
	;	Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à C. LECORRE)
	;	M. ZANIN Daniel
	;	Mme HOHOL Elisabeth
	;	Mr ZMUDA Patrick
	;	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN	;	M. GIL Philippe
	;	Mme BRU Laetitia

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	;	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	;	Attaché Territorial

Madame Marie-Christine CLUCHIER a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2023D8-5-175

**OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION ORT DANS LE CADRE DU
PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »**

La ville de Valence d'Agen et la CC2R sont lauréates du programme « Petites Villes de Demain » (PVD) initié par le Ministère de la Cohésion des Territoires.

Dans ce sens La Ville de Valence d'Agen et la CC2R ont signé le 08 juillet 2021 la Convention d'adhésion avec ses différents partenaires.

Ce programme a pour objectif de conforter le rôle éminent des petites villes dans la transition écologique et l'équilibre territorial afin d'améliorer le cadre de vie en milieu rural ;

- la revitalisation du centre-bourg en renforçant son rôle de centralité pour de l'ensemble des communes de son territoire ;
- renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire ;
- disposer d'un projet à l'échelle du communautaire intégrant des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, commerces, économie, politiques sociales) dont la mise en œuvre doit être coordonnée.

La formalisation du dispositif PVD se fait par la mise en place d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) visant répondre à ces enjeux afin de créer un cadre de vie attractif propice au développement de tout le territoire communautaire.

L'ORT sera contractualisée par une convention d'une durée de 5 ans qui précisera notamment le programme d'actions, son calendrier de réalisation, les partenaires, le plan de financement des actions prévues ainsi que les secteurs ou périmètres d'intervention.

A l'échelle communautaire, ce programme d'actions s'appuie sur le maillage territorial que constituent autour de Valence d'Agen, les 7 communes déjà identifiées comme pôles d'équilibre dans la rédaction du PLUiH, à savoir :

- Auvillar,
- Castelsagrat,
- Donzac,
- Dunes,
- Golfech,
- Lamagistère,
- Malause.

Cette Convention ORT sera signée par l'État et ses établissements publics, la CC2R, les communes concernées, les différentes collectivités, et toute personne publique susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues dans la convention.

Le périmètre d'application stratégique de la convention est celui de la Communauté de Communes des deux Rives.

AR Prefecture

082-248200016-20231206-2023D8_5_175-DE
Reçu le 14/12/2023

Les périmètres de secteurs d'interventions opérationnels sont, quant à eux, définis pour chacune des Communes signataires.

Le Président propose donc :

- d'approuver la Convention d'Opération de Revitalisation du territoire,
- de l'autoriser ou son représentant à signer la Convention d'Opération de Revitalisation du territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver la Convention d'Opération de Revitalisation du territoire,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la Convention d'Opération de Revitalisation du territoire.

Fait à Valence d'Agen, le 6 décembre 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 7 décembre 2023

La secrétaire de séance
Madame le Maire de GRAYSSAS

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Marie-Christine CLUCHIER



Jean-Michel BAYLET